

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 04/06/2009

Réception par le Prefet : 04/06/2009

Publication : 05/06/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-8-7-1

Séance du vendredi 29 mai 2009

### SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20/03/2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2000/I-702 du Conseil Général du 9 décembre 1999 relative à la révision des aides aux bibliothèques communales et intercommunales,
- VU la délibération n° 96/III-702 du Conseil Général du 8 juillet 1996 relative au développement de la lecture publique donnant compétence à la Commission Permanente pour l'examen des demandes des communes,
- VU la délibération n° CG-2008-5-7-2 du Conseil Général des 11 et 12 décembre 2008 relative au budget de la Médiathèque Départementale,
- VU les avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date du 1<sup>er</sup> avril 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde une subvention d'un montant de :
  - ⇒ 4 982,00 € à la commune de Lautenbach ;
  - ⇒ 19 496,00 € à la commune de Ranspach-le-Haut
- ❖ Autorise le Président à signer les conventions jointes au rapport,

- ❖ Précise que la dépense correspondante, d'un montant total de 24 478,00 €, sera prélevée sur l'opération 2009-D232-217-1, Imputation 204-313-20414-2412-025.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke that extends to the right.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions